

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 février 2018

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN, Marie-France GERARD, Evelyne MAREAUX, Adjointes au Maire, François BONAMY Conseiller délégué, Marie-Paule DELOFFRE, Vincent DESIR, Julien TROUILLIEZ, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Patrick DEHEN, Conseiller délégué, Serge GUNST, Katherine MATTON, Marie-Claude LEPEZ, Corinne COUPPEZ, Catherine GERARD

EXCUSE ET REPRESENTE : Christian BINOIT (pouvoir donné à Monsieur Bertrand LAPOUILLE)

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2017

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25/01/2018 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

DATES PREVISIONNELLES DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, les dates suivantes pour les réunions de conseil municipal (hors aléas) : 30/03/2018, 27/04/2018, 25/05/2018, 29/06/2018, 28/09/2018, 16/11/2018 et 07/12/2018.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est compliqué de réaliser le Débat d'Orientation Budgétaire en fonction des diverses inconnues, notamment quelles seront les recettes au niveau de la taxe d'habitation, des dotations, les dépenses et recettes au niveau des contrats aidés (financement à 50%, contrats aidés de 3 à 12 mois non renouvelables, obligation de formation, attention au coût). Il y a donc trop d'interrogations pour réaliser correctement le DOB.

SUBVENTIONS

Après avoir pris connaissance des différents courriers, et après délibération, aucune suite n'est malheureusement donnée aux demandes de l'AFSEP, Association Française des Sclérosés en Plaque et de l'AMF – AD, association d'Aides à Domicile.

ECOLES

1) TABLEAU BLANC INTERACTIF ECOLE PIRMAIRE

Madame MAREAUX informe l'assemblée que Madame POTTIER, Directrice de l'école primaire Jean Mercier avait sollicité la mairie pour l'achat d'un tableau blanc interactif.

Considérant la retraite de Madame POTTIER en juillet 2018, l'équipement demande une préparation particulière, les cours devant être préparés autrement, il sera soumis à approbation du nouveau directeur et voir à la rentrée si les enseignants sont intéressés.

Il est décidé que l'achat du tableau blanc interactif soit prévu au budget 2018.

Madame MAREUX précise qu'il y a possibilité de voir fonctionner le TBI à l'école de Felleries.

2) FORMATION EMPLOI D'AVENIR ECOLE MATERNELLE

2018.02.04

Madame MARAUX précise que Madame ALIPS Anaïs, recrutée en emploi d'Avenir à l'école maternelle s'est bien adaptée à ses nouvelles fonctions et que dans le cadre de son contrat, il est prévu une formation qualifiante obligatoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De prendre en charge**, la formation CAP Petite Enfance de 320 heures de Madame ALIPS, pour un montant de 2 176 € 00
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

3) GESTION DE L'APRES CUI (CONTRAT UNIQUE D'INSERTION)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la circulaire du 11 janvier 2018 sur les parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi

Les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences s'appuyant sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs.

Contrat emploi compétence = Accompagnement + Acquisition de compétences + expérience

Obligations

- o d'accompagnement et de formation qu'il convient de rendre effectif. L'employeur doit avoir la capacité à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion.
- o Entretien tripartite préalable (employeur, prescripteur, bénéficiaire)
- o Entretien de sortie (1 à 3 mois avant la fin du contrat)
- o Formalisation des engagements (obligation de résultat) de l'employeur devant figurer dans la convention.

Profil du bénéficiaire

- o Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi (expérience, savoir-être, rupture avec le monde de l'école de la formation...)
- o Attention particulière aux travailleurs handicapés aux jeunes, les résidents de QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville)
- o Diagnostic global par le conseiller référent Pôle emploi

Conditions

- o 9 à 12 mois non renouvelable
- o Financements Etat à 50%
- o 20 heures / semaine

Objectifs

- o Monter les personnes en compétence, par de la formation, pour les insérer dans le secteur marchand à l'issue du contrat.
- o Acquisition de compétences ou nouvelles compétences dans son domaine

- **Procédure**

- La collectivité informe Pôle Emploi de l'opportunité de parcours compétence (former et insérer une personne en difficulté)
- Le « référent collectivité » transmet au « Conseiller Placement » qui positionnera plusieurs personnes
- La collectivité sélectionnera une personne
- Entretien tripartite avec définition de la formation avant signature du contrat

En l'état actuel des choses, il sera très compliqué, voir impossible de recruter des parcours emploi compétences.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis Rue de l'Etang du parc appartenant aux Cts Decamps
- L'immeuble sis 56, Rue de Liessies appartenant à M et Mme GUEDON
- L'immeuble sis 16, Rue de Clairfayts appartenant à M BUSIN
- L'immeuble sis 315 Route de Sivry appartenant à M et Mme WALCH
- L'immeuble sis 10, Rue Léo Lagrange appartenant à M et Mme GILBERT

BASE DE LOISIRS

Monsieur BONAMY informe l'assemblée de la réunion avec l'architecte pour cadrer par lots, l'appel d'offres pour le bâtiment modulaire.

Il avait été décidé en premier lieu de faire appel aux services techniques pour les travaux de préparation de chantier (terrassement, plots béton). Compte tenu de la difficulté à concilier le travail des services techniques avec celui de l'entreprise retenue pour le lot VRD, il est décidé d'intégrer ces travaux dans l'appel d'offres.

Le planning sera révisé et la commission recevra le commercial de camping-car park le 05 mars 2018 à 15 h 30.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BONAMY pour cette restitution.

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

Monsieur BONAMY informe l'assemblée que la Région en partenariat avec la Fédération des chasseurs du Nord réitère l'opération Nettoyons la Nature, la commune participera le dimanche 18 mars à 9 h 30, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, les gilets fluorescents et gants seront fournis.

BILAN FOIRE AUX HUITRES

Monsieur BONAMY :

- précise à l'assemblée que toutes les dépenses et recettes ne sont pas encore encaissées, (SACEM, sponsors, chapiteau supplémentaire ...)
- remercie les uns et les autres qui ont participé à la 20^{ème} édition pour laquelle avait été décidé plus de spectacles et de qualité,
- remercie les financeurs (la 3CA, le Département, la commune) Ce point sera débattu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Remercie encore et encore les services techniques pour le travail remarquable réalisé, montage démontage, sécurisation.

TRAVAUX 2018 SUR LES VOIRIES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Département du Nord relatif aux projets d'aménagement urbain et de sécurité en agglomération soit un enduit superficiel (gravillonnage) sur le RD 963 entre Solre-Le-Château et Eccles travaux qui seront exécutés entre mai et septembre 2018 pour des raisons d'ordre météorologique et dans un souci d'atténuer les impacts sur les conditions de circulation.

RALLYE CHARLEMAGNE

Monsieur DESIR informe le conseil municipal que le Rallye Charlemagne se déroulera à Solre-Le-Château, le samedi 29 septembre 2018 dans l'après-midi et la soirée (3 étapes). L'avantage cette année est que les concurrents arrivent directement à Solre-Le-Château du parc d'Hautmont pour la première étape, tous les concurrents seront donc en piste pour la joie des spectateurs avec normalement une retransmission télévisée.

Monsieur DESIR précise qu'une réflexion a été menée sur la participation financière de la commune sur la location du grand écran.

Avis favorable est donné à l'unanimité pour l'autorisation de passage.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

1) REUNION COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de réunion communautaire depuis le 19/12/2017.

2) GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRETIEN DE LA VOIRIE

2018.02.05

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la création d'un groupement de commandes, afin de réaliser les travaux d'entretien de la voirie publique communale et intercommunale, peut être un bon moyen de maîtriser les dépenses de la commune.

Il indique également que, dans cette perspective, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, lors de sa réunion du 24 octobre 2017, a approuvé la création d'un groupement de commandes :

- qui regroupe la Communauté de Communes et les communes membres qui le désirent ;
- qui a pour objet les travaux d'entretien de la voirie publique communale et intercommunale;
- dont la coordination est assurée par la Communauté de Communes, et ce jusqu'au niveau de la notification des marchés, leur exécution relevant de la compétence communale.

Il propose au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement de commandes, selon les modalités prévues dans la convention constitutive jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dont la convention constitutive est jointe à la présente délibération ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette création ;

- **DESIGNE**

- Monsieur Paul DUBRAY, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement,
- Monsieur Christian GOUVION, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant suppléant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement ;

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers :

- Rappel du repas choucroute organisé le 03 mars 2018 au profit de La Ligue du Nord contre le Cancer.
- Suivi des Loyers : en raison du manque de personnel, la Trésorerie n'assurera plus la prestation « suivi des loyers » qui est de la compétence de la commune. La marche à suivre est envoyé par mail.
- Les effectifs restaurants scolaire et garderie seront vus lors de la réunion de conseil municipal de mars 2018.

Fait en séance les jour mois et an susdits